Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-212901912-20260226-D_2026_5-DE

COMMUNE DE PLOUGONVEN
Département du Finistère

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 26 février 2026

Le vingt-six février deux mil vingt-six, à seize heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Mme Bernadette Auffret, Maire.

Présents :	Bernadette Auffret, Isabelle Camenen, Martine Carn, Jean-Luc Daffniet, Yolande de Ternay, Claudie Fustec, Mélodie Gagneux, Colette Guilloux, Jean Laurent Hamon, Sophie Hérault, Nicolas Inisan, Typhaine Kerboriou, Raymond Le Cam, Jean-Pierre Le Gall, Michel Prigent, Michèle Queïnnec, Thierry Riou, Françoise Vinard.		
Procurations :	Pascal Berthou à Bernadette Auffret, Dominique Grall à Thierry Riou, Céline Mahé à Colette Guilloux, Laurent Thépault à Nicolas Inisan		
Absents :	Joël Pontoizeau		
Membres en exercice :	23	Membres présents ou représentés :	22
Date de convocation :	20/02/26	Secrétaire de séance : Sophie Hérault	

Délibération n° D-2026-05	Classification : 7.5

Rénovation de la toiture de la salle des fêtes : approbation du projet et plan de financement
Vote à l'unanimité

Madame le Maire expose qu'il est temps de procéder à la rénovation de la toiture de la salle des fêtes, qui se dégrade chaque année.

Madame le Maire propose de consulter des entreprises pour ce faire et de solliciter de l'État une subvention DSIL (dotation de soutien aux investissements locaux) qui peut couvrir jusqu'à 80 % des dépenses.

Plan de financement prévisionnel :

Montant estimé du projet HT :	80 000,00 €
DSIL 80 %	64 000,00 €
Part communale 20 %	16 000,00 €

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-212901912-20260226-D_2026_5-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d’approuver le projet de rénovation de la toiture de la salle des fêtes ;
- d’approuver le plan de financement présenté
- d’autoriser le Maire à solliciter les financements auprès de l’État ;
- d’inscrire au budget les crédits correspondants ;

Ainsi délibéré,
Pour extrait conforme,

Le Maire, Bernadette Auffret

